

Plan de mobilisation des parties prenantes

Date

Subvention du CEPF MAD – 103718 Code GEM#66380

MADAGASCAR NATIONAL PARKS: PARC NATIONAL KIRINDY MITE

Effective Integration of the Local Community in Fighting Fires PARC NATIONAL KIRINDY MITE & EXTENSIONS

Résumé de la subvention

- 1. Organisation du bénéficiaire : Madagascar National Parks, Parc National Kirindy Mite
- 2. Intitulé de la subvention : Effective Integration of the Local Community in Fighting Fires.
- 3. Numéro de subvention : CEPF MAD 103718, Code GEM#66380
- 4. Montant de la subvention (en USD): \$177,000
- 5. Dates proposées pour la subvention : 1 Mars 2018 30 Septembre 2019
- 6. Pays ou territoires où le projet sera réalisé : Madagascar
- 7. Date de préparation de ce document : 15 Décembre 2017
- 8. <u>Introduction:</u> Cette section devra décrire brièvement le projet, notamment les éléments de conception et les problèmes sociaux et environnementaux potentiels. Lorsque cela est possible, inclure des cartes du site du projet et de ses environs.

Ce Projet est une initiative qui vise à responsabiliser davantage les populations riveraines du Parc National Kirindy-Mite dans le processus de conservation par l'approche de cogestion. Le but en est de maîtriser et réduire la propagation des feux au sein de l'aire protégée et de sa zone périphérique. En effet, le feu d'origine anthropique et le défrichement constituent les principales menaces qui engendrent les problèmes environnementaux de dégradation pour les 80000ha de forêts dense sèche habitat pour la biodiversité exceptionnelle du paysage du Sud-Ouest malgache. Sur le plan social, les gens pensent que c'est un moyen efficace et abordable pour préparer les terrains de culture et pour avoir de nouvelles pousses d'herbes pour le bétail. Impliquer les communautés locales dans la lutte préventive réduit les coûts et les dommages, mais renforce également la compréhension des écosystèmes. Coté lutte active, toutes les ressources mobilisables seront à valoriser pour maitriser les incendies et assurer la conservation de la biodiversité. Cette stratégie requiert une combinaison d'éducation, d'accompagnement de la population et de mise en application des lois et règlements. Ce plan prévoit la mobilisation des parties prenantes en vue de préserver l'intégrité de l'aire protégée de la menace du feu à travers une collaboration productive.

- 9. Synthèse d'activités antérieures de mobilisation des parties prenantes: Si le bénéficiaire a déjà entrepris des activités, notamment en matière de communication des informations et/ou de consultation publique, fournissez les détails suivants:
 - Type d'informations communiquées, sous quelle forme (par ex. oralement, brochure, rapports, posters, radio, etc.) et mode de diffusion;
 - Les lieux et dates des éventuelles réunions réalisées à ce jour;
 - Les particuliers, groupes et/ou organisations qui ont été consultés;
 - Les principales questions abordées et les principaux problèmes soulevés;
 - La réponse du bénéficiaire aux questions abordées, notamment d'éventuels engagements ou actions de suivi;
 - Le processus entrepris pour documenter ces activités et transmettre des rapports aux parties prenantes.

Dans le cadre de la gestion du Parc National Kirindy-Mite par Madagascar National Parks, la logique d'intervention de ce projet fait suite à l'élaboration, de façon participative, du plan de gestion des Feux (2017-2021). Une collaboration avec les partenaires du parc, à savoir : les autorités locales et régionales, les services techniques déconcentrés, les divers ONGs et surtout avec le Comité Orientation et de Soutien des Aires Protégées (COSAP) et les Comités Locales de Parc (CLP)... a été établie dans ce sens. Au niveau du Gestionnaire, un budget est annuellement alloué pour la mise en œuvre de ce plan de gestion des feux. Il s'agit de la sensibilisation de la population locale en matière de lutte contre le feu de brousse qui reste toujours d'actualité pour aborder : les causes, les opportunités et les solutions pour éradiquer les pressions anthropiques, notamment le feu dans et autour du parc. Il y a aussi un rappel de la législation en vigueur à Madagascar, et du devoir citoyen de lutter contre le feu de brousse.

Des supports de sensibilisation ont été utilisés : des films sur la nuisibilité des feux et des reportages sur les bienfaits des actions de conservation, des cartes sur l'évolution de la couverture forestière, posters sur le développement communautaire... Un PV de sensibilisation est établi et signé par les représentants des communautés, les partenaires et le parc à la fin de chaque séance.

Pour cette année 2017 par exemple, plusieurs villages périphériques du Parc National Kirindy-Mite ont été sensibilisés en matière de lutte contre le feu :

Date	Village sensibilisé	Thèmes et informations communiquées	Partenaires	Nb participants
19 mai 2017	Belo sur Mer	Lutte contre feu de brousse : Responsabilités des décideurs la Commune en cas de feu	Maire CR Belo sur Mer, Fokontany, CLP, COSAP, CVADEE	
28 mai 2017	Ankoba sur terre	Lutte contre feu de brousse : Responsabilité des fokontany en cas de feu Législation en vigueur concernant le feu de brousse et le parc	Chef de Fokontany, CLP, COSAP, CVADEE	92
16 juin 2017	Miary- Soalengo	Lutte contre le feu sur la savane	Fokontany, CLP , CR de Soaseragna, CVADEE	60
17 juin 2017	Antevamena	Lutte contre le feu de brousse et responsabilisation des Fokonolona de protéger l'environnement	Fokontany, CLP, CVADEE	86
09 juillet 2017	Manahy	Sensibilisation contre le feu sur la savane à Firamera :	Comité du village, CLP, CS	33
14 juillet 2017	Marofihitra	Lutte contre le feu de brousse et responsabilisation des Fokonolona de protéger l'environnement	Fokontany, CS, CLP,	
11 août 2017	Andranopasy	Lutte contre le feu de brousse et responsabilisation des Fokonolona de protéger l'environnement	Commune, Fokontany,	78
12 août 2017	Ankoba	Lutte contre le feu de brousse et responsabilisation des Fokonolona de protéger l'environnement	Fokontany, CLP, DRHHP,	110
17 septembre 2017	Antsira	Lutte contre le feu de brousse et responsabilisation des Fokonolona de protéger l'environnement	Fokontany, CLP, COSAP	54
28 oct 2017	Tsianihy	Lutte contre le feu de brousse et responsabilisation des Fokonolona de protéger l'environnement	Fokontany, CLP,	44
27 octobre 2017	Androtsy	Lutte contre le feu de brousse et responsabilisation des Fokonolona de protéger l'environnement	Fokontany, Commune, DREEF, CLP	67

A l'issue de ces séances de sensibilisation, le Gestionnaire du parc a déjà obtenu l'engagement des parties prenantes pour leur participation effective dans la lutte contre le feu de brousse, à savoir :

- La prévention :
 - Contrôle et surveillance de l'aire protégée à travers les Comités Locaux du Parc
 - Mise en place et entretien des infrastructures de protection contre le feu : pare feu, feu précoce.
- o La lutte active :
 - Extinction des feux
 - Appui logistique (transport des Equipements et Matériels et eaux par charrettes)
 - Sécurisation des villages participant à la lutte active par les KALONY (Groupe d'hommes assurant la sécurité de leur village)

- 10. Parties prenantes du projet: Cette section devra faire la liste des principaux groupes de parties prenantes qui seront informés et consultés sur ce projet. Ils devront comprendre les personnes ou les groupes qui:
 - Sont directement et/ou indirectement affectés par le projet ou ont des «intérêts» dans le projet qui en font des parties prenantes; et
 - Sont susceptibles d'influer sur les résultats du projet (figurent parmi les exemples de parties prenantes potentielles les communautés affectées, les organisations locales, les organisations non gouvernementales (ONG) et les autorités gouvernementales. Parmi les parties prenantes peuvent aussi figurer des responsables politiques, des entreprises, des syndicats, des universitaires, des groupes religieux, des organismes sociaux et environnementaux nationaux du secteur public et les médias).

Dénominations	Types
Comité Local du Parc (CLP)	Partenaire
Comité d'Orientation et de Soutien des Aires Protégées (COSAP)	Partenaire
Direction Régionale de l'Environnement de l'Ecologie et des Forets de Menabe (DREEF-Men)	Partenaire
Circonscription de la Gendarmerie National Menabe (CIRGN6Men)	Partenaire
Région Menabe	Partenaire
Radio locale	Partenaire
Fokontany	Partenaire
Commune Rurale Belo sur Mer	Partie prenante
Commune Rurale Andranopasy	Partie prenante
Commune Rurale Soaseragna	Partie prenante
Commune Rurale Befasy	Partie prenante
Ministère de la justice (Tribunal de Première Instance à Morondava)	Partie prenante
Blues Venture à Belo sur Mer	Partie prenante
Planète Madagascar	Partie prenante
The Peregrine Fund	Partie Prenante
Hôteliers de Morondava et de Belo sur Mer	Partie prenante
Transporteurs	Partie prenante
Chercheurs et Institutions de recherches	Partie prenante

- 11. Programme de mobilisation des parties prenantes: Cette section devra résumer l'objectif et les buts du programme. Décrivez brièvement les informations qui seront communiquées, dans quels formats, et les types de méthodes qui seront utilisées pour communiquer ces informations à chacun des groupes de parties prenantes identifiés. Les méthodes utilisées peuvent varier en fonction du public cible, par exemple:
 - Journaux, posters, radio, télévision
 - Centres d'information et expositions ou autres affichages visuels et
 - Brochures, dépliants, posters, documents et rapports de synthèse non-techniques.
 - Réunions publiques avec les différents groupes

Selon la catégorie des parties prenantes, différentes méthodes de mobilisation seront adoptées durant la mise en œuvre de ce projet :

Pour les Comités Local du Parc (CLP) et les Comités d'Orientation et de Soutien de l'Aire Protégée (COSAP), leur mobilisation sera liée à leurs rôles et statuts de co-gestionnaires et représentants des populations locales. Les informations et les consultations se feront alors dans le cadre de communication de service et de réunions de travail par l'invitation du Président de la structure ou par le représentant du gestionnaire. Les prises de décision et les exécutions des actions vis-à-vis du projet seront alors fonctions des rôles consultatifs et/ou exécutifs de chaque structure. Par ailleurs, ils feront l'objet d'un accompagnement par les cadres de MNP en tant que gestionnaire par le biais de formations et renforcements de capacité.

Pour les communautés locales, les Fokontany et la société civile, la mobilisation se fera par sensibilisation dans le but d'une «appropriation de l'aire protégée». Une coordination de toutes les activités de mobilisation sera assurée par l'équipe de MNP, avec l'appui des autorités locales. A la demande de MNP, la Mairie de la Commune concernée établira une convocation qui stipulera :

- La date et heure de la réunion villageoise ;
- Lieux de la réunion ;
- Objet de la réunion ;
- Les Responsables qui dirigeront la réunion ou l'activité;
- Les cibles (tous les villageois agés de 18 ans et plus, hommes et femmes, éleveurs...);
- Les différentes conditions de la réunion (carnet de pointage des participants à la réunion...)

Le gestionnaire du parc national se chargera de la duplication et de la distribution des invitations par son équipe sur terrain et des affichages seront publiés au niveau des fokontany et villages à sensibiliser au moins une semaine avant la réunion.

La mobilisation des autorités au niveau régional, communal, local ou encore les leaders traditionnels consiste à des travaux de lobbying pour faire adopter les bonnes attitudes au regard des actions de conservation et de lutte contre le feu. Le bureau de la Région convoquera et présidera les réunions, à la demande de MNP avec l'appui technique des partenaires si besoin est. En effet, le parc sollicitera l'appui des autres partenaires à travers des appels à collaboration ou à travers des protocoles bien précis et ceci suivant le thème à aborder que ce soit pour les sessions d'information, pour les séances de formation, pour les activités de renforcement de capacité ou pour les encadrements des actions de prévention ou de lutte active contre le feu. L'équipe du parc avec le partenaire concerné établiront suivant le thème les supports et élaboreront les modules pour les sensibilisations et/ou formations.

- **12.** <u>Méthodes de consultation:</u> Cette section devra décrire les méthodes qui seront utilisées pour consulter chacun des groupes de parties prenantes identifiés dans les sections précédentes. Les méthodes utilisées peuvent varier en fonction du public cible, par exemple:
 - Entretiens avec les représentants des parties prenantes et les informateurs clés;
 - Enquêtes, sondages et questionnaires;
 - Réunions publiques, ateliers, et/ou discussions en groupes thématiques avec un groupe spécifique;
 - Méthodes participatives et
 - Autres mécanismes traditionnels de consultation et de prise de décision.

Les méthodes de consultations, à propos de ce projet d'intégration effective des communautés locales dans la lutte contre les feux, reposent sur deux niveaux :

Le premier niveau de consultation consiste en une démarche participative d'information et de sensibilisation. Il s'agit de recueillir des renseignements auprès des communautés pour construire une vision d'appropriation. Des renseignements peuvent aussi être transmis au public pour atténuer ses préoccupations ou pour le préparer à une éventuelle participation plus active. Cette méthode de consultation sert à des fins de recueil d'information n'engageant pas les décideurs, mais peut aider à améliorer l'approche pour l'intégration.

Le deuxième niveau de consultation est plus poussé et plus rapproché à travers des rencontres bilatérales avec les parties prenantes, des visites de plaidoyer auprès des autorités ou par des réunions communautaires, des audiences publiques, des feed-back de formation, des séminaires ou des ateliers. Ces méthodes permettent aux communautés et les autres parties prenantes de donner leur opinion sur des questions précises, souvent simples, dans le but d'aider les décideurs à améliorer l'efficacité des politiques ou des programmes de mobilisation déjà existants, voir même à redéfinir les stratégies du

projet. Cependant, les objectifs sont déjà pris et les consultations servent surtout à mesurer l'impact possible de celles-ci sur les communautés.

Ces méthodes permettent l'échange des informations entre les décideurs du projet et les communautés, tandis que différentes parties prenantes pourront s'intéresser à la question en débat et participer aux discussions. Idéalement, comme ces consultations touchent un plus large public, elles seront utilisées lorsqu'il est encore possible d'influencer le résultat final.

13. Activités de mobilisation: Cette section devra décrire toutes les autres activités de mobilisation qui seront entreprises, notamment les processus participatifs, la prise de décisions conjointes et/ou les partenariats entrepris avec les communautés locales, les ONG ou d'autres parties prenantes au projet. On pourra par exemple citer dans cette section les programmes de partage des bénéfices, les initiatives de développement communautaire, les programmes de réinstallation des populations et de développement et/ou les programmes de formation et de microfinance.

La mobilisation des parties prenantes de ce projet consiste en une démarche de communication, de formation et de renforcement de capacité pour les rallier à des efforts communs et à des contributions réelles vers une intégration effective des communautés dans la lutte contre le feu. La mobilisation des acteurs commencera par des séances d'information et de formation sur les tenants et aboutissants du projet. Des renforcements de capacité sur les techniques d'intégration des communautés dans les actions de prévention et de lutte active contre le feu seront dispensés en vue d'une opérationnalisation des partenariats et collaborations. Enfin, des appuis organisationnels et les procédurales se feront pour mobiliser tous les acteurs sur le terrain dans le cadre de l'exécutions des activités du projet.

Il est à noter que le parc dispose, outre le plan de gestion des feux, d'un programme annuel de sensibilisation, de formation, de renforcement de capacité et de mobilisation des parties prenantes en matière de lutte préventive ou active contre le feu. Ces plans sont déjà inclus dans son Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) avec des descriptions bien claires sur les villages et les thèmes de sensibilisation à réaliser.

Dans la pratique, il y aura une réunion communautaire mensuelle au niveau de chaque Secteur, pour restituer à propos des activités réalisées du mois M et pour planifier les activités du mois M+1 avec les CLP. Cette réunion est présidée par le chef du Fokontany membre d'office du CLP et le chef du secteur concerné. Au vu des résultats, l'Unité de Gestion peut décider si nécessaire, de faire une autre réunion villageoise extraordinaire par rapport aux réunions de sensibilisation préétablit dans le PTBA.

Pour les partenaires clés, une réunion trimestrielle se fera pour informer et discuter de l'avancement du projet.

- 14. <u>Calendrier:</u> Cette section devra présenter un calendrier indiquant les dates et les lieux où différentes activités de mobilisation des parties prenantes, notamment des consultations, des communications et des partenariats seront menés, et la date à laquelle ces activités seront intégrées dans la conception du projet.
 - La première activité de mobilisation sera la réunion de lancement du projet avec les autorités, les partenaires techniques et les communautés locales.
 - Des réunions de préparation et sensibilisation des villages se feront tous les mois au niveau de chaque Secteur.
 - Des Formations sur les fonctions écologiques des aires protégées, sur les techniques de lutte contre le feu, et sur les systèmes de surveillance et de contrôle dans et autour du parc seront dispensées pour chaque groupe d'acteurs, en collaboration avec les partenaires techniques sur les autres thématiques liés au projet.
 - Des appuis socio-organisationnels seront prodigués en vue de développement communautaire et pour pouvoir marier les actions de lutte contre le feu avec des alternatives prévues par le plan d'actions pour la restriction de l'accès aux ressources (PARAR) du Parc National Kirindy-Mite.

- Des réunions de planification mensuelles auront lieu avec les Comités local du Parc (CLP) pour restituer les réalisations du mois M et pour définir et engager les activités pour le mois M+1.
- Suivant le plan de travail et budget annuel (PTBA) de MNP/ Kirindy-Mite, des réunions trimestrielles d'évaluation avec les partenaires auront lieu pour informer, discuter et décider à propos de l'avancement du projet.
- Suivant le plan de gestion des feux du Parc National Kirindy-Mite, il y aura des actions de mobilisation, des renforcements de capacité et des recyclages périodiques avant, pendant et après chaque saison des feux.
- Les réunions d'évaluation annuelle mobiliseront tous les acteurs du projet, les décideurs, les parties prenantes et les partenaires pour considérer les benchmarks et les orientations éventuelles pour s'assurer de l'atteinte des objectifs du projet.
- 15. Ressources et responsabilités: Cette section devra indiquer quels personnels et quelles ressources seront consacrées à la gestion et à la mise en œuvre du Plan de mobilisation des parties prenantes. Qui au sein de l'équipe de projet sera chargé de réaliser ces activités ? Quel budget a été alloué à ces activités?

Dans le cadre de la mobilisation des parties prenantes

Rôle du Directeur de Parc : Coordination générale du projet et représentation du gestionnaire auprès des institutions, des autorités, du COSAP et autres tiers.

Rôle des cadres du MNP impliqués dans le projet de lutte contre le feu : gestion des aspects techniques du projet pour assurer les principes de co-gestion et encadrement des parties prenantes selon leurs spécificités.

Le Chef de Volet Appui au Développement et Education Environnementale (CVADEE) est le premier responsable de la mise en œuvre de ce plan de mobilisation des parties prenantes.

Le Chef de Volet Conservation et Recherche (CVCR) sera le lead pour les actions de conservation et mobilisant les partenaires techniques.

Rôle des chefs secteurs : Accompagnement des CLP, des Communautés et les populations locales ; Diriger et encadrer la mise en œuvre des activités du projet.

Les Chefs Secteurs appuient le CVADEE dans la conception des supports de communication tandis que le COSAP et le DP valideront les supports et thèmes de sensibilisation.

Rôle des agents de parcs : assurer la mise en œuvre des activités de contrôle et de surveillance au sein du par cet accompagner les Communautés engagées dans la lutte contre le feu.

Les AGP et les CLP assurent la mobilisation de la communauté à travers des différents canaux de communications et donnent des renseignements utiles pour les responsables de l'éducation environnementale

Rôle des Autorités locales : parrainer les activités du projet auprès de l'administration et garantir une intégration parfaite de la vision avec le public.

Rôle du COSAP : Assurer que l'orientation du projet rime avec les objectifs du parc, et faire en sorte que les appuis locaux nécessaires soient fournies pour la réalisation du projet.

Rôle des CLP : Assurer un bon déroulement des activités pour l'intégrité du parc et participer activement comme interface entre le parc et les populations locales dans le cadre du projet.

Rôle des communautés villageoises : Activités de prévention et de lutte active contre le feu. Le parc vient de signer cette semaine (4/12/2017) un protocole de collaboration tripartite avec la Direction Régionale de l'Education Nationale (DREN) et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forets (DREEF) dans la mise en œuvre de l'Education Environnementale pour les cibles clés comme élèves à l'école ou les éleveurs et agriculteurs qui pratiquent le défrichement et les feux.

En matière de mobilisation des ressources financières, Madagascar National Parc alloue un budget spécifique pour l'éducation environnementale et pour la mobilisation communautaire dans son Plan de

Travail et Budget Annuel (PTBA). En titre de l'année 2018, nous avons alloué une somme de 49 500 000 Ar soit 15 000 \$ pour le Plan de Mobilisation des parties prenantes.

16. Mécanisme de résolution des différends: Tous les projets qui déclenchent une politique de sauvegarde doivent fournir aux communautés locales et aux autres parties prenantes intéressées des moyens leur permettant de faire état d'un différend avec le bénéficiaire, l'équipe de mise en œuvre régionale concernée, le Secrétariat du CEPF ou la Banque mondiale. Les communautés locales affectées doivent être informées des objectifs de la subvention et de l'existence d'un mécanisme de résolution des différends. Les coordonnées du bénéficiaire, de l'Équipe de mise en œuvre régionale et du Responsable des subventions du CEPF doivent être rendues publiques, au travers d'affiches, de panneaux, d'avis publics ou d'autres moyens appropriés en langue(s) locale(s). Les différends relatifs au bénéficiaire doivent être communiqués à l'Équipe de mise en œuvre régionale et au Responsable des subventions du CEPF dans les 15 jours, et accompagnés d'une proposition de réponse. Si le plaignant n'est toujours pas satisfait de la réponse donnée, le différend peut être soumis directement au Directeur exécutif du CEPF via le compte e-mail réservé à cet effet (cepfexecutive@conservation.org) ou par e-mail. Si le plaignant n'est pas satisfait de la réponse reçue du Secrétariat du CEPF, le différend peut être soumis à la Banque mondiale, au bureau local de la Banque mondiale. Veuillez décrire le mécanisme de résolution des différends que vous allez utiliser pour votre projet, et comment vous allez veiller à ce que les parties prenantes en aient connaissance.

Outre le système de recueil d'information et d'opinion lors des séances de mobilisation des parties prenantes, MNP met à disposition de tout un chacun un cahier de doléance au niveau des Fokontany et des communes de la zone périphérique du Parc National Kirindy Mite. En premier ressort, la considération de ces doléances se feront par une discussion entre la personne qui a levé la doléance et un représentant de l'autorité locale, sinon, avec un responsable de MNP. Les doléances qui n'ont pas été discutées ou qui n'ont pas pu être satisfaites de cette façon peut faire l'objet d'une réunion d'évaluation spéciale avec les autorités locales, MNP et les parties prenantes. Aux termes de toutes ces étapes, si la doléance est fondée et qu'elle n'est pas encore levée malgré ces différentes étapes, MNP l'informera et l'aidera à porter sa doléance à la connaissance de la RIT (Miara Rajaobelina, Fondation Tany Meva. Lot I A I 1 bis Ambatobe, Antananarivo 103 – Madagascar; Tel/fax : +261 20 22 403 99 ; Mob: +261 34 01 689 50) et au Directeur de subvention (Pierre Carret, pcarret@cepf.net. La Censie 72350 Cheville France). Si la doléance se maintient, la personne sera informée de la possibilité de contacter le Directeur exécutif du CEPF via le compte e-mail réservé à cet effet (cepfexecutive@conservation.org) et le bureau Madagascar de la Banque mondiale. MNP pourra aider la personne si elle n'a pas accès toute seule aux emails.

17. Suivi et reporting: Cette section devra décrire tous les plans visant à associer les parties prenantes au projet (notamment les communautés affectées) ou des tiers indépendants au suivi des impacts du projet et des programmes d'atténuation. Décrivez comment et quand les rapports sur les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués aux parties prenantes affectées ainsi que, plus largement, à l'ensemble des groupes de parties prenantes.

Des rapports de réalisation mensuelles en matière d'information et de sensibilisation seront élaborés par les chefs secteurs et soumis au Chef de Volet Appui au Développement et Education Environnementale (CVADEE), à l'issu des réunions mensuelles avec les communautés. Des rapports trimestriels d'évaluation seront élaborés par le CVADEE et validés par le Directeur de Parc, à l'issue de chaque réunion avec les parties prenantes du projet relevant chaque activité du projet. Des rapports semestriels concernant la mobilisation communautaire incluant les missions de MNP et dans le cadre du PGESS (ici annexé le PARAR) seront transmis au CEPF et serviront de rapport de suivi à mi-parcours du projet. Cela n'exclut pas la possibilité d'avoir une mission d'évaluation sur terrain ou d'une mission d'audit.

Le rapport final du projet sera un recueil documentaire sur les réalisations du projet avec une évaluation par rapport aux objectifs et engagement de la présente initiative.